REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

15/2026

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 16/03/26
Date d'affichage 16/03/26
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 21 / Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	DOUAILLAT Maurice Pierre	FERNANDEZ Maryline
BAUDASSÉ Joël	BERIOUX Emmanuelle	GUERRY Serge
GRIMARD Eliane	LABRUYÈRE Brigitte	DESFEMMES Didier
SCHERER Dominique	FORESTIER Brigitte	SELLAMI Faïza
LOMBARD Alain	METENIER Patricia	WICHE Isabelle
MILLET Patricia	BOIS Mikaël	MONNOT Franck
MONNOT Sylvain	BESSON Pascal	MARATRAT Charlotte

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. BOISSAVY Mathieu a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. MONNOT Franck

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 21 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Maryline FERNANDEZ est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

3- Election des Adjoints au Maire

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Annexes : PV d'élection et feuille de proclamation

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints au nombre de 6.

Ceux-ci sont élus au scrutin de liste secret, avec la parité entre les sexes, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1 sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après 2 tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Un délai de 5 minutes est laissé pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire. A l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260324-DELIB15_26-

Cette liste est la suivante, mentionnant en premier le nom du candidat placé en tête de cette liste :

- M. DOUAILLAT Maurice Pierre
- Mme FERNANDEZ Maryline
- M. BAUDASSÉ Joël
- Mme BERIOUX Emmanuelle
- M. GUERRY Serge
- Mme GRIMARD Eliane

Il est ensuite procédé à l'élection des Adjoints au Maire.

Le Conseil municipal désigne 2 assesseurs : M. BOIS Mikaël et Mme MARATRAT Charlotte.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom se rapproche de la table de vote. Il fait constater aux assesseurs qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin. Le conseiller municipal le dépose lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 23
Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenus :

- **Liste : M. DOUAILLAT Maurice Pierre : 18 voix**

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. DOUAILLAT Maurice Pierre.

M. le Maire procède à la remise des écharpes d'Adjoints au Maire.

1er Adjoint	DOUAILLAT Maurice Pierre
2ème Adjointe	Mme FERNANDEZ Maryline
3ème Adjoint	M. BAUDASSÉ Joël
4ème Adjointe	Mme BERIOUX Emmanuelle
5ème Adjoint	M. GUERRY Serge
6ème Adjointe	Mme GRIMARD Eliane

Fait à Saint-Yorre, le 24 mars 2026,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

La Secrétaire de séance,

Maryline FERNANDEZ

REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260324-DELIB15_26-